



LES FAMILLES INTERPELLENT LES CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

La voix des familles

1.1 Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?

Réponse : Sans protection de la Famille, un pays n'a pas d'avenir. Les familles sont le premier cadre social de l'enfant qui devra devenir un citoyen. C'est pourquoi les politiques familiales sont un élément clé dans la gestion sociale de la France. Nous avons un fort taux de natalité comparé à nos voisins, grâce à une politique familiale volontaire qui a été maintenue contre vents et marées. Les unions d'associations familiales doivent être un interlocuteur privilégié, quotidien des élus de la nation. Elles doivent participer aux instances de décision, à titre consultatif ou participatif quand le cadre le permet.

L'organisation territoriale

1.2 Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 mars 2010 :

- ▶ Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui, avec quels domaines d'attribution ?
- ▶ Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou, tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?



Réponse : La commune, le conseil municipal et le maire représentent le premier échelon de la citoyenneté. Le conseiller Général constitue le second échelon. Les deux sont élus par le peuple au suffrage direct. Ils sont donc légitimes pour agir en son nom.

Je demanderai l'abrogation pure et simple de la réforme des collectivités territoriales. Je veux redonner aux maires les moyens d'une indépendance financière et réorganiser les communautés de communes en véritable cadre de coopération intercommunale, choisi librement...

L'échelon départemental doit être également maintenu. Les conseillers généraux doivent continuer de siéger dans leur département. La clause générale de compétence doit être de nouveau utilisable par les collectivités territoriales. Le cadre départemental a prouvé sa capacité à agir dans l'intérêt des citoyens. Son action sociale, notamment, est fondamentale et doit être préservée.

1.3 Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?

Réponse : Je pense plus utile de garder l'échelon départemental.

Les instances nationales

1.4 Êtes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du Premier ministre ?

Réponse : Je Pense que ces travaux devraient être présentés une fois par an dans chaque département. Puis éventuellement remontées au niveau du Gouvernement.

1.5 Vous engagez-vous à la nomination d'un ministre en charge de la famille ?

Réponse : C'est plus qu'indispensable.



Les grands principes de la politique familiale

2.1 Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clés de réussite d'une politique familiale ?

Réponse : Oui. Et j'ajouterai que le principal problème auquel doit s'attaquer le gouvernement c'est le chômage. Si nous voulons sauver nos acquis sociaux, notre régime de solidarité par répartition qui me semble le plus humain et le plus juste, nous devons avoir des actifs. Les clés de réussite d'une politique familiale se trouveront, en grande partie, dans la résorption du chômage.

2.2 Défendez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ?

Réponse : Universalité : oui. Liberté de choix : dans la mesure où les choix ne nuisent pas par ailleurs. Pérennité : oui.

Des allocations familiales universelles et non imposées

2.3 Garantisseriez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ?

Réponse : Oui. Ces allocations ont pour but d'encourager les familles à « faire des enfants à la France », pas à rééquilibrer des injustices sociales.

2.4 Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantisseriez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?

Réponse : Oui.

2.5 Êtes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie ?



Réponse : Oui.

La réduction des déficits publics et le financement de la protection sociale

2.6 Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

Réponse : La principale mesure à prendre est la réduction du chômage, l'augmentation des actifs pour préserver notre régime par répartition.

Installer un protectionnisme social à nos frontières pour en finir avec la concurrence déloyale de pays qui n'ont ni protection sociale, ni politique familiale.

Exonérer totalement de charges les 10 premiers emplois d'une entreprise en cas d'embauche de chômeur. Les TPE et PME ont besoin de recruter. Les charges pèsent trop lourd.

Cela coûtera moins cher de ne pas percevoir de charges que de verser des allocations chômage. Cela permettra à de nombreux chômeurs de retrouver une activité et un salaire, cela permettra au tissu de petites et moyennes entreprises de se développer.

Lutter fermement, en y mettant les moyens, contre les fraudes aux aides de l'état. Le laxisme en la matière a créé un ressentiment malsain au sein de la population. Ce n'est pas acceptable. Les vrais fautifs ne sont pas ceux qui abusent du système, mais ceux qui les laissent faire.

Mettre en place un fond de garantie et obliger les banques à jouer leur rôle de soutien aux entrepreneurs.

Ce sujet est un peu trop vaste pour être suffisamment détaillé ici...

2.7 Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?

Réponse : Non. Le système a fait ses preuves. Il faut juste le faire fonctionner. Donc avoir suffisamment d'actifs



2.8 En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous :

- ▶ à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille » ?
- ▶ à garantir le maintien du niveau de financement ?

Réponse : Oui.

Une fiscalité juste et équitable pour les familles

2.09 Prévoyez-vous une réforme fiscale ?

Réponse : Oui. Il faut revenir à une méthode simple à comprendre pour le contribuable. Plus justement répartie. Réduire la TVA (qui est un impôt injuste déguisé en taxe) à 10% maximum pour les produits français. Mettre en place une taxe sociale à l'importation.

2.10 Si oui, comment la dimension familiale (situation conjugale et présence d'enfant(s)) sera-t-elle prise en compte pour chacun des impôts et prélèvements sociaux, notamment en ce qui concerne l'IR, la CSG, les impôts locaux, les éventuels « impôts verts » ?

Réponse : La prise en compte actuelle me paraît convenir.

2.11 En particulier, en ce qui concerne l'IR :

- ▶ Prévoyez-vous une retenue à la source ?
- ▶ Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ?
- ▶ Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ?
- ▶ Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

Réponse : Pas de retenue à la source. Maintien des quotients actuels. Le montant du plafond de la somme de déductions fiscales doit être



augmenté notamment au profit d'investissements dans la recherche et dans les entreprises. Il me semble bon que le contribuable puisse choisir plus directement à quoi il veut employer une partie de ses impôts.

2.12 Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

Réponse : Oui. Sur les produits qui entrent en concurrence avec les produits français, et qui ne respectent pas un minimum social de production. Cette mesure doit être étendue à l'ensemble de l'Europe.

Dépendance et handicap : soutenir les solidarités familiales

2.13 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?

Réponse : Exonération totale de charge pour l'emploi d'une aide qui permet le maintien à domicile.

Prise en charge du salaire de l'aide à domicile en cas de revenus trop modestes.

Mettre en place au niveau national un système de mixité encadrée légalement : des jeunes étudiants logés par des personnes âgées dont la dépendance n'est pas lourde, en échange de services (repas, courses, entretien...)

Augmentation du minimum retraite afin que les personnes âgées ne se retrouvent pas en situation de dépendance financière. Ce minimum doit, comme le smic, évoluer pour correspondre à un revenu minimum de vie décente. Il doit notamment prendre en compte les variations des prix des loyers.

2.14 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?



Réponse : Les réponses varient selon le type et l'importance du handicap. Le principe est que chacun est un citoyen, devant disposer des mêmes droits et des mêmes accès. Un handicap ne doit pas être la raison d'une exclusion sociale. Il m'est difficile de détailler plus ici tant le sujet demande d'être développé avec différents cas.

2.15 Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?

Réponse : Mettre en place un vrai statut d'aide à domicile, avec une vraie formation. Expliquer que c'est un métier qui demande une vocation et que ça ne peut en aucun cas constituer un « job ».

Exonération totale de charges.

Prise en charge du salaire si les revenus sont trop modestes.

Maintenir les personnes à leur domicile est plus humain et moins coûteux que de les mettre en maison de retraite.

2.16 Quels seront les financements de ces politiques ?

Réponse : Echange légal, loyer contre services, ça ne coûte rien.

Employer une partie de la TVA fiscale.

Taxer lourdement (30%) les transactions financières spéculatives, c'est-à-dire celles qui changent de main en moins d'un an. Taxation dégressive ensuite, par année jusqu'à 5 ans, date à laquelle la taxe disparaît.

Créer de l'emploi en aidant les petites et moyennes entreprises, cela pourra sauver la sécu et les retraites.

Le droit de la famille



3.1 Envisagez-vous des réformes en matière de droit de la famille ?

Notamment :

- ▶ Êtes-vous favorable au mariage de personnes de même sexe ?
- ▶ Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-vous maintenir entre le PACS et le mariage ?
- ▶ Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Êtes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ?
- ▶ Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

Réponse : Mariage entre personnes de même sexe : non.

Le Pacs doit rester ce qu'il est, une mesure permettant de transmettre ses biens en cas de décès. Rien de plus.

L'adoption par des personnes de même sexe ne me paraît pas être une bonne chose. Même si je reconnais que le résultat n'est pas toujours mauvais pour l'enfant, on augmente le risque d'un déséquilibre de repères qu'il est très difficile de compenser.

Le statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » peut sans doute être couvert par le PACS qui doit en principe servir à cela. Mais il ne peut être acquis qu'en cas de défaillance avérée des parents.

3.2 Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2011 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couple de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ? Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?

Réponse : Je pense que ces cas, comme celui de l'avortement, doivent être traités avec beaucoup de prudence car ils touchent à une intimité profonde. Il me semble que la bonne solution serait de soumettre ces décisions à une autorité qui jugerait que toutes les conditions requises sont réunies, qu'il n'y a pas d'autre solution envisageable et que la demande est légitime. Il faut aussi laisser la possibilité d'un recours vers une autre instance en cas de refus. La question mérite d'être débattue, je vous avoue très humblement que je n'ai pas d'avis tranché sur ce sujet.



Améliorer le pouvoir d'achat des familles

4.1 Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui affectent fortement le pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants ?

Réponse : Réglementer les transactions de produits entre professionnels afin que la marge réalisée par les différents intervenants ne dépasse pas un certain seuil. Ce seuil est à adapter en fonction des besoins de traitements que doit subir le produit en question.

Favoriser et développer les circuits de distribution courts.

Obligation d'utiliser des produits locaux, régionaux et nationaux dans toutes les restaurations collectives (écoles, maisons de retraite, hôpitaux...).

Imposer un « panier social » aux grandes surfaces : une sélection de produits de qualité, équilibrés pour une semaine pour un prix raisonnable.

Réduire les taxes sur les produits pétroliers (essence, gaz) et sur l'électricité.

L'Etat doit reprendre le contrôle d'EDF/GDF, de France Télécom, D'une banque et d'un groupe pétrolier afin de les utiliser comme « outils de progrès social et économique »

Rendre les autoroutes qui sont rentabilisées gratuite et en confier la gestion à l'état.

4.2 Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?

Réponse : voir ci-dessus

4.3 Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?



Réponse : Il faut les indexer sur le coût de la vie, y compris le coût des loyers.

Prévenir le surendettement

4.4 Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

Réponse : Oui. Mais il faut aussi punir sévèrement les organismes de crédit qui prêtent sans être regardant. Il faut également interdire que le coût total d'un prêt (principal et intérêts) ne dépasse le double du montant emprunté.

Un accès à un logement décent et de qualité pour toutes les familles

4.5 Comment augmenterez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles aux revenus modestes ?

Réponse :

Il faut mettre à disposition le logement locatif privé en incitant les propriétaires à louer leur logement contre garanties, au moyen d'un « contrat de logement social » :

Cautions solidaire et loyers garantis par les collectivités

Rénovation prise en charge par les collectivités après le départ d'un locataire,

Engagement du propriétaire de louer pendant une période de dix ans

Loyer « social » défini par les collectivités, non négociable, révisable chaque année.

Ces logements doivent être réservés en priorité aux familles.

Cela coûtera moins cher que de faire des HLM et cela favorisera la mixité sociale.



4.6 Comment assurerez-vous une meilleure mobilité dans le parc de logement social existant afin de permettre aux familles d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières ?

Réponse : par l'accession à la propriété chaque fois que cela est possible.

4.7 Sur quels montants annuels d'engagements financiers de l'État (allocations logement et aides à la pierre) vous engagez-vous ?

Réponse : Je n'ai pas les chiffres actuels, mais je pense que ces budgets doivent être calculés au niveau régional.

Maîtriser les charges énergétiques

4.8 Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?

Réponse : EDF redevenue entreprise de service public, le prix le plus juste doit être appliqué. Il faut une tarification qui incite également à l'économie d'énergie.

4.9 Quelle sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?

Réponse : L'intérêt de reprendre le contrôle d'une société comme EDF, c'est qu'elle peut dès lors servir à améliorer la performance énergétique des habitats à moindre coût. Les bénéfices réalisés par cette entreprise doivent servir d'abord à faire de la recherche pour proposer des solutions innovantes à moindre coût.

Il faut aussi s'appuyer sur notre capacité de production agricole en encourageant les agriculteurs à produire des matériaux d'isolation naturels (lin, chanvre...)

Il faut bien sûr conserver les aides à l'amélioration de l'habitat.



Améliorer l'accès aux soins

4.10 Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne devienne pas un obstacle à l'accès aux soins ?

Réponse : Défendre, conserver, développer les hôpitaux publics de proximité ou les maisons de santé. Les jeunes diplômés des professions médicales doivent obligatoirement exercer pendant 3 ans en début de carrière dans ces hôpitaux publics, principalement dans les zones désertées. Ils doivent y être encadrés par des professionnels expérimentés.

L'accès aux soins pour les cas d'urgence doivent continuer à être ouverts à tous.

Une permanence « sociale » doit pouvoir y accueillir les familles en difficulté financière pour les aider à trouver des solutions

4.11 Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux ?

Réponse : Le regroupement des hôpitaux dans les grandes zones urbaines laissent beaucoup de personnes à l'abandon. On doit pouvoir être à une demi-heure maximum d'une prise en charge. Il ne s'agit pas d'enjeux mais de vie sauvées ou non.

4.12 Êtes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement de la convention médicale ?

Réponse : Oui. Ne laissons ces affaires trop sérieuses aux seules mains des spécialistes et des financiers.

4.13 Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas, malgré le dispositif conventionnel, légifèrerez-vous sur des mesures plus coercitives ? Lesquelles ?

Réponse : Oui, par le recours à un médiateur qui aura pouvoir d'imposer son choix.



L'accompagnement des parents d'enfants en bas âge

4.14 Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?

Réponse :

Investir pour la petite enfance

5.1 Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire, vous engagez-vous à créer sous votre mandat ?

Réponse : Autant que nécessaire, selon les besoins propres à chaque cas.

5.2 Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ?

Réponse : Je voudrais faire prendre en charge l'investissement par l'état et proposer que le fonctionnement soit assuré par des structures privées (mam par exemple), sous contrat avec l'état, donc bien encadré.

5.3 Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Réponse : Le département

5.4 Maintiendrez-vous le congé parental de trois ans ? Plus largement, améliorerez-vous le congé parental ? Si oui, comment ? Avec quels financements ?



Réponse : Trois ans me paraît suffisant. Ce sera maintenu

Soutenir les parents

5.5 Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?

Réponse : J'ai comme projet de créer une maison des services publics dans chaque canton. Ces services doivent revenir à proximité des citoyens. Cette maison des services publics pourraient aussi être la maison des familles, des jeunes, des aînés, c'est-à-dire un lieu d'information et d'aide aux démarches administratives et à la vie sociale et familiale. Les salaires seraient payés par les organismes sociaux. L'investissement serait pris en charge par l'état.

5.6 Vous engagez-vous à maintenir, voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?

Réponse : Je les maintiendrais. Je les renforcerai si cela semble nécessaire.

5.7 Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?

Réponse : Oui.

5.8 Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs ?

Réponse : Maison des services publics (voir plus haut) gérées par le département

Autonomie financière des jeunes



5.09 Quelle politique globale de soutien financier des jeunes et de leur famille envisagez-vous ? Sur quels financements ?

Réponse : Transports à 25% jusqu'à 25 ans. Il faut que nos jeunes se déplacent, puissent voyager.

Maintenir les bourses d'études en prenant en compte le coût des loyers.

5.10 Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant ?

Réponse : Oui, pour les plus méritants seulement.

5.11 Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail ?

Réponse : Instaurer l'apprentissage obligatoire pour tous, après obtention du diplôme, pendant deux ans minimum. Avec éventuellement la possibilité de mener une mission de service publique.

Renforcer le lien entre famille et école

5.12 Dans votre projet pour l'École, que comptez-vous faire pour mieux garantir un rapprochement entre familles et école ?

Réponse : renforcer le rôle des délégués de parents d'élèves au sein des écoles.

Un accès à une éducation pour tous

5.13 Comment assurerez-vous un accès plus équitable à toutes les formations du secondaire ou aux formations supérieures, quelle que soit la filière ?

Réponse : En cas de bon niveau scolaire, prise en charge des frais d'études et de logement le cas échéant.

Pour les autres, les mesures actuelles me paraissent suffisante.



Nom du candidat : Bruno DIENOT

Formation politique : Debout La République

Le cas échéant :

Département : Gers

Circonscription n° : 2

Contact UNAF : familles2012@unaf.fr

